

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-29

POLITIQUE DEPARTEMENTALE AGRICOLE AIDE DU DEPARTEMENT AUX COOPERATIVES D'ACHAT ET D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE

Les modalités d'attribution des aides aux coopératives d'utilisation de matériels agricoles (C.U.M.A.) ont été révisées lors du Budget Primitif 2002 et reconduites lors du Budget Primitif 2006.

Taux d'intervention :

- 5 % du montant des investissements l'année de création de la CUMA,
- 7 % pour les années suivantes.

Plafond annuel d'investissements H.T. :

- ⇒ 15 300 € pour les CUMA de 4 à 9 adhérents,
- ⇒ 30 600 € pour les CUMA de 10 à 19 adhérents,
- ⇒ 95 300 € pour les CUMA de 20 adhérents et plus.

Plafond annuel de subvention :

- ⇒ 1 070 € pour les CUMA de 4 à 9 adhérents,
- ⇒ 2 140 € pour les CUMA de 10 à 19 adhérents,
- ⇒ 6 670 € pour les CUMA de 20 adhérents et plus.

Calcul de la subvention :

Le montant de la subvention départementale est calculé sur le prix d'acquisition du matériel agricole hors taxe, diminué éventuellement du montant de la reprise.

Je vous rappelle que :

- ◆ le matériel subventionnable comprend, entre autres, le matériel de traction, de travail du sol et de récolte (automoteurs inclus) à l'exclusion des matériels fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation ;
- ◆ pour les investissements réalisés à partir de 2002, les C.U.M.A. déposent les dossiers sur la base de devis.

En application de ces dispositions, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur l'attribution des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces sommes seront éventuellement prélevées sur l'article **204210**, sous-fonction **928**.

◆ Autorisation de programme 2006.....	170 000 €
◆ Engagement à ce jour	119 703 €
◆ Engagement à la présente Commission	47 329 €
◆ Disponible sur l'exercice 2006	2 968 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-29

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE AGRICOLE
AIDE DU DEPARTEMENT AUX COOPERATIVES D'ACHAT
ET D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales telles que réparties en annexe, d'un volume global de 47 329 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204210, sous-fonction 928.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

SUBVENTION AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA

Cf

Commission Permanente de juillet 2006 :

DENOMINATION	ADRESSE	NOMBRE D'ADHE- RENTS	INVESTIS. H.T. (après Déduction des Reprises)	TAUX %	MONTANT DE LA SUB- VENTION
CUMA de LAPENCHE	Lapenche	36	14 000 €	7	980 €
CUMA SARRAZINE	Castelsarrasin	24	15 900 €	7	1 113 €
CUMA SERIGNACAISE	Garganvillar	59	27 500 €	7	1 925 €
CUMA d'Accueil de LABARTHE	Labarthe	81	45 433 €	7	3 180 €
CUMA d'Accueil du BAS QUERCY	St-Paul d'Espis	109	88 100 €	7	6 167 €
CUMA d'Accueil de ST-VINCENT D'AUTEJAC	St-Vincent d'Autejac	62	10 400 €	7	728 €
CUMA de PUYLAROCQUE	Puylaroque	47	7 020 €	7	491 €
CUMA de ROQUECOR	Valeilles	57	64 692 €	7	4 528 €
CUMA des PRAIRIES	St-Nauphary	24	29 900 €	7	2 093 €
CUMA de ST-JEAN	Beaumont-de-L.	24	7 668 €	7	536 €
CUMA de FAUROUX	Miramont-de-Q.	704	95 300 €	7	6 671 €
CUMA de MONTJOI	Montjoi	759	91 619 €	7	6 413 €
CUMA d'Accueil des DEUX VALLEES	Vazerac	60	54 100 €	7	3 787 €
CUMA de GRAMONT	Gramont	30	25 687 €	7	1 798 €
CUMA des PLATEAUX	St-Beauzeil	30	35 375 €	7	2 476 €
CUMA d'Accueil de la RIVIERE	Verlhac Tescou	30	15 530 €	7	1 087 €
CUMA du LEZ	Laguépie	20	29 447 €	7	2 061 €
CUMA de MONTESQUIEU	Montesquieu	83	18 500 €	7	1 295 €
TOTAL			676 171 €		47 329 €

Le Président,